



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 13 décembre 2021 à 19 h 01 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Pierre Lamoureux, Johnny Izzi, Marielle Gervais, Alain Paquin, Steve Robitaille ainsi que Mélanie Ménard formant quorum sous la présidence de M. Raymond Paquette, Maire.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021
3. FINANCES
 - 3.1 Adoption – budget pour l'exercice financier 2022
 - 3.2 Adoption – programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 01.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12423-12-13

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzy et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021.

3 FINANCES

12424-12-13

3.1 Adoption – budget pour l'exercice financier 2022

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Venise-en-Québec pour l'exercice financier 2022 démontrant des revenus de fonctionnement de 4 937 187 \$, des dépenses de fonctionnement de 5 188 245 \$, des affectations des excédents affectés d'un montant de 251 058 \$, des revenus d'investissement de 2 139 800 \$, des dépenses d'investissement de 2 449 800 \$ et une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté de 310 000 \$.

QUE le budget pour l'année 2022 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

12425-12-13

3.2 Adoption – programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 qui démontre des investissements projetés pour l'année 2022 de 2 244 000 \$, de 18 085 000 \$ pour 2023 et de 760 000 \$ pour 2024, et ce, pour un total de 21 089 000 \$.

12426-12-13

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



DE LEVER la séance extraordinaire à 19 h 04.

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier